

fiscaux. Nous appuyons aussi l'intention du Forum d'établir un dialogue avec les juridictions ciblées grâce à ce processus. Nous recommandons fortement d'accorder une grande priorité à ce travail. Nous prenons également note des efforts qui se poursuivent au niveau de l'application du code de conduite au sein de l'Union européenne.

23. Nous saluons les progrès qu'ont réalisés le Comité des affaires fiscales de l'OCDE et le GAFI pour explorer plus avant les liens entre la fraude et l'évasion fiscales et le blanchiment de capitaux et en particulier pour assurer la communication efficace d'informations aux autorités fiscales sans nuire à l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux. Nous encourageons chaque groupe à poursuivre ses travaux.

24. Nous incitons l'OCDE à continuer de se pencher sur les obstacles qui entravent l'échange efficace des informations entre les autorités fiscales, en particulier ceux qui résultent de règles excessives en matière de secret bancaire.